

clause de con concurrence entre un negoce et un industriel

Par fredo43, le 28/12/2011 à 20:47

bonsoir

je souhaite changer d'entreprise, mais j'ai une clause de non concurrence.

actuellement je suis attaché commerciale dans une entreprise de negoce, et je serai technico commercial dans mon futur poste.

la future entreprise ou je doit aller est un industriel fabricant de produit équivalent au produit que je distribu actuellement.

Par Paul PERUISSET, le 28/12/2011 à 20:55

Bonjour,

Quelle est votre question?

Cordialement, Paul PÉRUISSET

Par fredo43, le 28/12/2011 à 21:21

bonsoir, voici ma clause de non concurrece.

dans tous les cas de rupture du présent contrat, vous vous interdirez, sur tout le secteur géographique couvert par vous au moment de la rupture ou dans les 12 mois précédent, de vous intéresser, directement ou indirectement, en votre nom ou pour le compte d'un tiers, à toute entreprise commercialisant des matériels ou articles similaires à ceux de notre plan de vente et ce, pendant une durée d'un an.

aujourd'hui mon entreprise est un négoce, et mon prochain poste est dans une entreprise qui fabrique des matériaux similaires qui seront distribués chez d'aures négoce référencé.

Par P.M., le 28/12/2011 à 21:35



Si cette clause de non-concurrence est complète, de toute façon, elle est illicite puisqu'elle ne comprend pas de contrepartie financière...